

Canada : aperçu pour les investisseurs



Canada : aperçu pour les investisseurs

Faits essentiels	2
De la géographie et du peuple du Canada	2
Un peu d'histoire	3
Le gouvernement et le système juridique du Canada	4
Renseignements généraux	4
Démocratie parlementaire	4
État fédéral	6
Monarchie constitutionnelle	6
Systèmes juridiques	7
Pour plus de renseignements	7

Canada : aperçu pour les investisseurs

Faits essentiels

De la géographie et du peuple du Canada

Le Canada occupe toute la moitié nord du continent nord-américain, à l'exclusion du Groenland, de l'Alaska et des îles françaises de St-Pierre et Miquelon. Il est le deuxième pays du monde en superficie : presque dix millions de kilomètres carrés (plus de 3,8 millions de milles carrés). La grande majorité des 35 millions d'habitants vivent dans le tiers sud du pays. Les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais. Le français domine au Québec alors que l'anglais domine dans le reste du pays. On y parle aussi plusieurs autres langues, à cause de la forte proportion d'immigrants que le pays a attirés et qui arrivent encore des quatre coins du monde.



Province (*Territoire)	Pop. (en milliers)	Superficie (en milliers de km)	Capitale	Métropole
Terre Neuve-et-Labrador	526	405	St. John's	St. John's
Nouvelle-Écosse	944	55	Halifax	Halifax
Île du Prince Édouard	146	6	Charlottetown	Charlottetown
Nouveau-Brunswick	755	73	Fredericton	Saint Jean
Québec	8,236	1,542	Québec	Montréal
Ontario	13,730	1,076	Toronto	Toronto
Manitoba	1,271	648	Winnipeg	Winnipeg
Saskatchewan	1,129	651	Regina	Saskatoon
Alberta	4,146	662	Edmonton	Calgary
Colombie-Britannique	4,658	945	Victoria	Vancouver
*Nunavut	37	2,093	Iqaluit	Iqaluit
*Territoires du Nord-Ouest	44	1,346	Yellowknife	Yellowknife
*Yukon	36	482	Whitehorse	Whitehorse
Canada	35,676	9,985	Ottawa	Toronto

Selon les estimations de décembre 2014 publiées par Statistique Canada.
Les données relatives à la superficie proviennent de Ressources naturelles Canada.

Les villes suivantes constituent les grands pôles commerciaux du Canada. Leurs principaux secteurs d'activités économiques sont indiqués dans le tableau :

Région métropolitaine	Pop. (en milliers) ¹	Grands secteurs économiques
Toronto (Ontario) (RGT)	6 815	Finances, industries manufacturières, haute technologie, communications, divertissement, automobile, biotechnologie, santé
Montréal (Québec)	4 061	Finances, pétrochimie, aérospatiale, industries manufacturières, santé, biotechnologie et autres hautes technologies, industrie pharmaceutique, textile
Vancouver (Colombie-Britannique)	2 504	Finances, foresterie, divertissement, haute technologie, transport
Calgary (Alberta)	1 440	Énergie, finances, agriculture, transport, haute technologie
Ottawa-Gatineau (Ontario-Québec)	1 332	Haute technologie, industries manufacturières
Edmonton (Alberta)	1 363	Énergie, industries manufacturières, agriculture, transport, biotechnologie
Winnipeg (Manitoba)	793	Industries manufacturières, agriculture, finances, transport, textile
Québec (Québec)	806	Finances, santé, transport
Hamilton (Ontario)	771	Industries manufacturières, santé
Kitchener-Cambridge-Waterloo (Ontario)	511	Haute technologie, industries manufacturières
London (Ontario)	506	Santé, industries manufacturières, finances
Halifax (Nouvelle-Écosse)	418	Transport, finances, énergie

Les bureaux canadiens de Stikeman Elliott sont situés à Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Ottawa.

Un peu d'histoire

Une grande partie du Canada d'aujourd'hui est demeurée sous domination française jusqu'en 1763. Quatre ans auparavant, les forces britanniques, sous les ordres du général James Wolfe, avaient battu les Français menés par le marquis de Montcalm sur les plaines d'Abraham à Québec, victoire qui a marqué le commencement de la fin du régime français. La dualité canadienne – soit la présence sur un même territoire de francophones et d'anglophones – façonne depuis lors l'histoire, la politique et la culture du pays. En vertu de l'*Acte de Québec* de 1774, l'importante population de souche française installée dans ce qui allait devenir le Québec voit sa langue, sa religion et son régime de droit civil protégés par la loi. De 1791 à 1841,

¹ Selon les estimations du 1^{er} juillet 2016 publiées par Statistique Canada.

l'Ontario (à l'origine un territoire peu peuplé situé à la limite ouest de la colonie française) et le Québec sont gouvernés séparément et portent respectivement les noms de « Haut-Canada » et de « Bas-Canada ». À la suite de l'*Acte d'union* de 1840, les deux territoires sont réunis pour constituer la « province du Canada ».

Le Canada obtient son indépendance du Royaume-Uni par étapes. Les provinces coloniales du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick s'unissent pour former le « Dominion du Canada » en 1867, qui se gouverne lui-même. Les Canadiens voient dans cet événement la naissance de la « Confédération ».

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (l'« AANB »), plus tard renommé la *Loi constitutionnelle de 1867*, est la première loi constitutionnelle du pays. L'AANB redivise notamment la province du Canada en deux parties, soit l'Ontario et le Québec. Le Canada ne devient toutefois pleinement autonome dans ses relations internationales qu'en 1931, par l'effet du *Statut de Westminster* et ce n'est qu'en 1982 que le Royaume-Uni renonce à ses dernières compétences constitutionnelles sur le Canada, même s'il ne les exerçait plus depuis longtemps.

Après la naissance de la Confédération, d'autres provinces se joignent au Canada : le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1873), l'Alberta (1905), la Saskatchewan (1905) et Terre-Neuve-et-Labrador (1949). Le pays compte désormais dix provinces et trois « territoires » situés dans le grand nord, soit le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Ce dernier a été formé en 1999 à partir des parties nord et est des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement et le système juridique du Canada

Renseignements généraux

Le Canada est une démocratie parlementaire, un État fédéral et une monarchie constitutionnelle. Dans la présente rubrique, nous examinerons ces différents aspects du système gouvernemental du Canada et son système juridique.

Démocratie parlementaire

Les fonctions législatives et exécutives

Le Canada possède une forme de gouvernement parlementaire. Le Parlement national, situé à Ottawa, se compose d'une chambre haute, le Sénat, et d'une chambre basse, la Chambre des communes. Le Sénat, dont les membres siègent jusqu'à l'âge de 75 ans, joue un rôle relativement limité dans le processus politique. Le véritable pouvoir législatif appartient presque exclusivement à la Chambre des communes, constituée de 308 députés élus (nombre qui passera à 338 lors de la prochaine élection). Chaque député représente une circonscription électorale du Canada. Habituellement, c'est le parti politique qui compte le plus grand nombre de députés à la Chambre des communes qui forme le gouvernement. Le premier

ministre (le chef politique du pays) est le député qui a été choisi comme chef de son parti. Le pouvoir exécutif repose essentiellement entre les mains du cabinet fédéral, composé du premier ministre et des députés qu'il a placés à la tête des divers ministères du gouvernement fédéral.² Les membres du cabinet sont appelés ministres et sont nommés selon leur ministère, par exemple, le ministre des Finances, le ministre de la Justice et ainsi de suite. Un sénateur peut siéger au cabinet, et même occuper le poste de premier ministre, mais à l'exception du poste ministériel qu'occupe de par ses fonctions le leader du gouvernement au Sénat, cela n'arrive que rarement.

La création de la politique du gouvernement

Le système parlementaire canadien et le système présidentiel que l'on trouve aux États-Unis et dans d'autres pays divergent sur un point important : au Canada, il n'y a pas de séparation stricte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le premier ministre et les autres membres du cabinet siègent aussi comme législateurs. Or au Canada, l'usage parlementaire veut que les députés du parti au pouvoir votent systématiquement en faveur du programme législatif de leur parti. Comme cette règle est rarement enfreinte³, le lobbying au Canada tend à s'exercer principalement auprès des membres du cabinet et des comités parlementaires au moment de l'élaboration de la politique, plutôt qu'auprès des législateurs au moment du vote.

Les partis politiques

Le Canada compte plusieurs partis politiques. Certains ne sont actifs que dans une province ou région, alors que d'autres sont d'envergure nationale. Les principaux partis au niveau fédéral, dans l'ordre de leur représentation actuelle à la Chambre des communes, sont le Parti libéral du Canada, le Parti conservateur du Canada (le « PC »), le Nouveau Parti démocratique du Canada (le « NPD »), le Bloc québécois (le « Bloc ») et le Parti vert du Canada. Même si on peut prétendre que le NPD et le Bloc penchent plutôt vers la gauche, alors que le Parti conservateur est plutôt de droite, il n'en demeure pas moins que tous les partis politiques canadiens ont tendance à être fondamentalement centristes, pragmatiques et ouverts aux investissements.

En règle générale, des ailes du Parti libéral, du PC et du NPD dominent la vie politique dans les provinces. Toutefois, ils ne sont pas tous actifs dans chaque province, et un certain nombre de partis régionaux, comme le Parti Québécois (le « PQ ») au Québec et le Saskatchewan Party en Saskatchewan, détiennent des sièges (et dans certains cas une majorité de sièges) dans certaines provinces.

² Le Cabinet fédéral est parfois appelé officiellement le « gouverneur en conseil ».

³ Elle est enfreinte moins souvent au Canada que dans d'autres parlements semblables, comme celui du Royaume-Uni.

Le premier ministre

Le premier ministre actuel du Canada est le très honorable Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada.

État fédéral

Renseignements généraux

Le Canada est un État fédéral dans lequel le pouvoir législatif est réparti en vertu de la Constitution entre une autorité nationale et treize autorités territoriales. Les dix principales autorités territoriales s'appellent des provinces. Quant aux trois territoires peu peuplés du Nord, leurs gouvernements disposent de plusieurs compétences d'ordre provincial. En outre, les villes et municipalités se voient déléguer certains pouvoirs par les provinces et territoires, ce qui crée dans les faits un troisième palier de gouvernement. Les gouvernements des provinces fonctionnent en général de la même manière que le gouvernement fédéral, bien que les parlements des provinces n'aient qu'une seule chambre, puisqu'il n'y a pas d'équivalent du Sénat au niveau provincial. En outre, les entités politiques équivalentes portent généralement des noms différents, comme « Assemblée nationale » au Québec ou « Assemblée législative » en Ontario, au lieu de « Chambre des communes » ou « Parlement » au fédéral.

Partage des compétences

Le partage constitutionnel des pouvoirs au Canada est complexe, mais on peut dire de manière générale que le gouvernement fédéral a compétence sur les questions d'importance nationale ou internationale, tandis que les provinces ont compétence sur les questions d'importance locale. Par exemple, le fédéral a compétence en matière de commerce et d'échanges, de droit criminel et de propriété intellectuelle, alors que les provinces ont compétence en matière de droit de la propriété et, de façon générale, de droit des contrats. En ce qui concerne la propriété et les contrats, il est important de noter que le Québec dispose de son propre régime de droit privé, le droit civil, tandis que la common law anglaise forme la base du droit privé partout ailleurs au Canada.

Monarchie constitutionnelle

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, même si le fait que le Canada considère toujours la reine Elizabeth II comme chef de l'État est plus symbolique que réel. Lorsque la Reine est absente du Canada, ses fonctions protocolaires dans la vie publique canadienne sont assumées par son représentant au Canada, le gouverneur général. Son Excellence le très honorable David Johnston est l'actuel gouverneur général du Canada.

Systèmes juridiques

Comme indiqué ci-dessus, on trouve deux systèmes juridiques distincts au Canada. Au Québec, principalement francophone, le droit privé est régi par un code civil semblable à celui de la France et d'autres pays du continent européen. Les autres provinces et territoires utilisent la common law. Bien qu'historiquement les provinces canadiennes de common law aient eu tendance à accorder plus d'importance aux précédents britanniques qu'aux précédents américains, la jurisprudence américaine influence de plus en plus les tribunaux et les législateurs canadiens, particulièrement en ce qui concerne les questions commerciales.

Pour plus de renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux à propos du Canada, nous vous recommandons de consulter le site Web du gouvernement canadien : www.gc.ca, qui offre des liens vers les ministères et programmes du gouvernement et vers les sites officiels des provinces et territoires du Canada. On peut trouver des statistiques supplémentaires sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse www.statcan.gc.ca. Soyez régulièrement informés des dernières nouvelles juridiques au Canada en consultant le site Web de Stikeman Elliott à l'adresse www.stikeman.com.